

MARCHE-EN-FAMENNE



Plusieurs personnes ont fait la fête dans les bois de Lignièrès. © D.R./Illustration

La police a mis fin à une fête clandestine dans les bois

La police est intervenue durant la nuit de samedi à dimanche dans les bois de Lignièrès pour interrompre une fête non autorisée qui se déroulait dans un chalet. Les participants encourrent de possibles sanctions administratives.

Il était aux alentours de 22h samedi soir quand la zone de police Famenne-Ardenne a reçu un appel émanant d'agents du Département de la Nature et des Forêts (DNF). En cause : une « rave-party » clandestine dans les bois de Lignièrès. À l'arrivée des forces de l'ordre, il s'est avéré que la rave-party n'en était pas vraiment une. Une soixantaine de personnes originaires des environs faisaient la fête dans un chalet au milieu

des bois. La soirée n'en restait pas moins contraire à la réglementation de police. « Le règlement de police stipule bien que toute manifestation doit être déclarée au préalable. Soit via une demande d'autorisation, soit via une déclaration en bonne et due forme », rappelle Didier Lambert, commissaire à la zone de police Famenne-Ardenne. « On veut ainsi prévenir tout type de fête susceptible de donner lieu à des débordements. »

De débordement, il n'en fut pas question ce soir-là. La police locale appuyée de la police fédérale de la route a mis fin aux festivités sans le moindre incident. Les fêtards, dont les policiers ont relevé les identités, encourrent toutefois de possibles sanctions administratives ou judiciaires en fonction des infractions constatées : nuisances sonores, non-respect du règlementation de police, voire infractions au code forestier. ■

NICOLAS POËS

MARCHE-EN-FAMENNE

Le colloque sur les droits du patient fête ses 20 ans

Le Service Laique d'aide aux Personnes du Luxembourg et le CAL/Luxembourg organisent leur colloque annuel qui se tiendra le 18 octobre à Marche. Les deux associations ont choisi d'aborder les droits du patient qui fêtent leurs 20 ans en Belgique.

Depuis le 6 octobre 2002, les droits du patient sont clairement définis dans la loi belge. Cette loi promeut les droits à l'information et à la liberté de choix du patient et réglemente les relations avec les prestataires de soins afin d'améliorer la qualité des services de soins de santé. Par exemple, le patient peut avoir accès à son dossier médical et être tenu informé des soins prodigués. De plus, si un patient estime qu'un praticien n'a pas respecté un de ses droits, il peut consulter le service de médiation de l'hôpital concerné ou le service de médiation fédéral. Quels autres droits le patient a-t-il ? Dans quel esprit ont-ils été établis, quelles perspectives ont-ils ouverts et quel bilan après 20 ans d'application ? Des avancées sont-elles nécessaires ? Pour répondre à ces questions, le SLP Luxembourg et le CAL/Luxembourg organisent un colloque le mardi 18 octobre prochain au Wex à Marche-en-Famenne en présence de profes-



Le colloque se tiendra au WEX. © D.R./Illustration

sionnels de la santé et d'experts de terrain. L'après-midi débutera par l'intervention de Caroline Dopagne, Médiatrice hospitalière au CHU de Liège et à la Clinique André Renard. Elle reviendra sur le fonctionnement du service de médiation. Viendront ensuite les interventions de Marie-Jeanne Kabongo et Marina Depere, toutes deux de la Plate-forme de Concertation en santé mentale de la Province de Luxembourg, qui présenteront la situation des patients dans le cadre de la santé mentale. Enfin, Francis Colla, médecin honoraire de la direction information de l'INAMI, présentera les déclarations anti-

cipées concernant les soins de santé et la fin de vie. Le colloque, soutenu par la Province de Luxembourg, est reconnu par la Région Wallonne comme journée de formation permanente à destination des directions des maisons de repos. Bien sûr, il est ouvert à toutes les personnes qui souhaitent en savoir plus sur leurs droits en tant que patient. Prix : 20 euros (viennoiserie, pauses-café et repas de midi compris). Informations et inscriptions : CAL/Luxembourg ASBL 084/38 71 29 — relaimar@cal-luxembourg.be ■

L.M.

TENNEVILLE
Des branches sur la N4

Les pompiers sont intervenus à Tenneville dans la nuit de vendredi à samedi pour dégager des branches qui obstruaient la N4, provoquant l'entrave totale de la chaussée. L'opération a débuté vers 3h10 du matin, elle a duré près de deux heures. Les moyens déployés sur place comprenaient un élévateur et une pompe-foret de Saint-Hubert ainsi que le matériel de balisage de La Roche. ■



© D.R.

LA ROCHE
Un émeu en balade

Samedi, les pompiers ont été appelés à Nisramont pour une intervention peu banale. Ils ont dû courir après un émeu en cavale pour le remettre dans son enclos. Il était aux alentours de 12h15 quand l'appel a retenti. Les postes d'Houffalize et Marche ont été sollicités. L'histoire ne s'arrête pas là puisque, dimanche soir, l'émeu a été aperçu à Ortho (La Roche) dans le jardin d'un particulier. « Cela fait une semaine que l'animal se balade dans la région », nous confie l'un des pompiers. A l'heure d'écrire ses lignes, l'animal était toujours dans la nature. ■

MESSANCY
Voiture sur le toit

Un accident de la circulation s'est produit samedi soir dans le village de Sélange. Une automobiliste a perdu le contrôle de son véhicule à hauteur de la rue des Quatre Vents. La voiture a terminé sa course sur le toit. Les pompiers d'Arlon et Étalle se sont rendus sur place. ■

ÉTALLE
Reprise de feu chez Mam-bour-Batter

Les pompiers d'Étalle se sont rendus durant la nuit de samedi à dimanche sur le site de la société Mam-bour-Batter pour une reprise de feu. L'entreprise spécialisée dans le matériel horticole et agricole à Villers-sur-Semois avaient été la proie d'un terrible incendie vendredi en fin de matinée. Un sinistre total qui n'avait heureusement pas fait de blessés. ■

BERTRIX
Appartements évacués

Dimanche après-midi, les pompiers de Paliseul et Bertrix sont intervenus à Bertrix, Place des 3 Fers, pour un feu de cheminée dans le bâtiment du restaurant Madame Pasta. Les appartements au dessus de l'établissement ont été évacués par mesure de précaution. Au final, il s'agissait seulement d'un poêle à pellets qui refou-

PROVINCE

Une semaine la tête dans les étoiles

Cette semaine, du 17 au 21 octobre, se tiendra la « Belgian Space Week », un événement à l'initiative de la Mars Society Belgium à l'occasion des 30 ans du vol de Dirk Frimout dans l'espace, ainsi que celui des 20 ans de Frank de Winne.



Rendez-vous cette semaine, du 17 au 21 octobre. © D.R.

Ces deux astronautes belges sont parrains de l'asbl qui tenait à célébrer cet anniversaire exceptionnel et propose au grand public une semaine nationale remplie de rencontres spatiales exceptionnelles. L'idée de départ était de faire venir en Belgique, durant une semaine, l'entièreté de l'équipage STS-45 avec qui Dirk Frimout a effectué sa mission spatiale à bord de la navette Atlantis du 24 mars au 2 avril 1992. L'asbl Mars Society Belgium s'est donc tournée vers plusieurs institutions afin de récolter les soutiens, notamment financiers, nécessaires à l'organisation d'un événement de cette ampleur. C'est ainsi qu'est née la « Belgian Space Week ».

La Covid a changé les plans

Programmée initialement pour mars-avril 2022, la Covid a changé les plans, certains astronautes n'étant plus enclins à voyager en cette période trouble. La première partie de l'événement s'est tenue à la date prévue (mars 2022), et la deuxième, la plus importante, se déroulera la semaine du 17 au 21 octobre. Le vice-président de la Mars Society Belgium, Christian

Collette, aussi Space Teacher à l'Euro Space Society, a coordonné un programme très complet qui permettra au grand public de rencontrer des personnalités du spatial (notamment à l'Euro Space Center) et aux étudiants d'en apprendre plus sur les sciences spatiales.

Ces stars du spatial, qui accompagneront Dirk Frimout et Frank de Winne, ne sont autre que les astronautes Charles Bolden, Robert Thirsk, Anna Lee Fisher, Franz Viehböck, Reinhold Ewald, Nicole Stott, ainsi que Vladimir Pletser, candidat astronaute belge ! Le président de l'asbl, Pierre-Emmanuel Paulis, accueillera également le 20 octobre une personnalité dont l'identité restera cachée jusqu'au dernier moment. Il participera avec celle-ci, Dirk Frimout, Charlie Bolden et Vladimir Pletser à une table ronde à l'Université de Mons le vendredi 21 au matin. Enfin, il animera une conférence en présence de 600 élèves et étudiants à l'Euro Space Center le 19 octobre qui sera retransmise en direct sur la page Facebook de la Mars Society Belgium. ■

L.M.

PROVINCE

Nature maîtrisée, vies sauvées !



1.000 arbres sont plantés chaque année. © Isopix/illustration

Le SPWMI et la SOFICO lancent une nouvelle campagne d'affichage relative à l'entretien de la végétation le long des grands axes. Elle sera visible tout le mois d'octobre sur les 300 panneaux qui bordent les autoroutes et les principales nationales.

La végétation est très présente le long de nos (auto)routes. Les usagers aperçoivent régulièrement des équipes occupées à entretenir ces espaces verts. Ces entretiens se font toute l'année (hors période de nidification), sur base d'inspections et de conseils d'experts reconnus au sein du SPWMI. Leur travail repose sur le principe de la gestion raisonnée et durable de notre patrimoine paysager alliant les enjeux environnementaux, l'équilibre des coûts de gestion, le confort et la sécurité des usagers et des agents.

Concrètement, cela signifie que, dans le cas de cordons boisés ou de bois longeant les routes, la trame verte est maintenue un maximum afin de conserver la biodiversité le long de nos (auto)routes. La végétation permet également de protéger visuellement les riverains. Seuls les arbres morts ou présen-

tant un risque pour les usagers ou les riverains sont abattus au début de l'automne, au moment où la période de la descente de la sève est amorcée. Les souches de ces arbres ne sont pas enlevées afin que de jeunes arbres puissent pousser lors de la saison de croissance suivante.

1.000 arbres chaque année

Afin d'augmenter le nombre d'arbres le long de nos (auto)routes, le SPWMI s'est engagé à planter 1000 arbres chaque année. Ainsi, les abords routiers font régulièrement l'objet de nombreuses nouvelles plantations, adaptées spécifiquement à la configuration des lieux selon le principe du « bon arbre au bon endroit ».

En plus d'être esthétiques et bénéfiques pour l'environnement, ces plantations améliorent la sécurité routière. La végétation arbustive en berme centrale permet, par exemple, d'éviter l'éblouissement par les phares en contresens et augmente la lisibilité de la route. Certaines plantations peuvent aussi jouer un rôle de sécurisation des usagers.

Ces opérations de plantation sont réalisées à l'arrivée de l'automne jusqu'à la fin du mois de mars, afin de favoriser la reprise des espèces. Les marchés conclus prévoient un suivi de ces plantations pendant 5 ans : arrosage, entretien et si nécessaire, remplacement des plants sous garantie. Sur les deux dernières années, 2021 et 2022 : plus de 100.000 plants ont été intégrés aux réseaux de la SOFICO et du SPWMI pour un budget plus de 2 millions d'euros. ■

L.M.